



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 juin 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2010-933*

APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET ESCARPEMENT LIMBOUR, PHASE 1C - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2006-850 en date du 3 octobre 2006, le conseil a approuvé une entente et une requête pour le projet Escarpement Limbour, phase 1C;

CONSIDÉRANT QUE la requête est échue et qu'une partie des travaux de construction des services municipaux n'a pas été complétée;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion d'investissement Limbour a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux non complétés de la phase 1C du projet Escarpement Limbour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de ratifier la requête présentée par la compagnie Gestion d'investissement Limbour pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (égouts pluviaux et sanitaires) dans la phase 1C du projet Escarpement Limbour;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Génivar;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils Génivar et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Jean-Claude Blais, consultant, pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'exiger que cette compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux dans le projet Escarpement Limbour, phase 1C;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat relatif à la cession des services municipaux pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-934*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-1780

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX, PROJET RÉSIDENTIEL TERRASSE DE L'EMERALD, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3922202 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Terrasse de l'Emerald, phase 1, comme montré au plan préparé par monsieur Hugues St-Pierre, le 21 mai 2009, minutes 44095 S, dossier 88959;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3922202 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Terrasse de l'Emerald, phase 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3922202 Canada inc. concernant le projet Terrasse de l'Emerald, phase 1;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 3922202 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet Terrasse de l'Emerald, phase 1;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que cette compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien dans le projet Terrasse de l'Emerald, phase 1;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des rues, des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet, le tout comme ils apparaîtront aux plans qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer avec le ministère des Transports du Québec, le permis d'occupation requis afin de pouvoir installer le réseau d'égouts sanitaire en bordure du chemin McConnell sur le terrain appartenant au Ministère.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction du réseau d'égouts sanitaire en bordure du chemin McConnell, et ce, jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 30 000 \$, seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	30 000 \$	Quote-part - Égouts sanitaires - Chemin McConnell

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser, à même le fonds de roulement, un montant de 30 000 \$ remboursé sur une période de 3 ans à compter de janvier 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-935

SOUSSION 2010 SP 141 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS LES PARCS DU LUXEMBOURG ET LONDRES-ANDROMÈDE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0 pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs du Luxembourg et Londres-Andromède pour un montant total de 281 719,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mai 2010, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-10004-002-75863	132 150,51 \$	Aménagement du parc Londres-Andromède - Aménagement
15-10006-001-75864	137 090,06 \$	Aménagement du parc Luxembourg - Aménagement
04-13493	12 479,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-936

SOUSSION 2010 SP 069 - CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LE CHEMIN D'AYLMER, ENTRE LE CHEMIN ROBERT-STEWART ET LE PARC-O-BUS RIVERMEAD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco Paving Inc.), 636, chemin Klock, C. P. 40, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour la construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer, entre le chemin Robert-Stewart et le parc-o-bus Rivermead sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant approximatif de 109 240,43 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10013-001-75865	104 401,43 \$	Trottoirs - Chemin d'Aylmer - Trottoirs
04-13493	4 839,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-937

SOUSSION 2010 SP 067 - RÉFECTION DES FACADES, DE LA TOITURE ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS AU 160, RUE LEDUC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Defran inc., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection des façades, de la toiture et les travaux d'aménagement extérieurs au 160, rue Leduc pour un montant total de 358 422 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10011-001-75866	52 563,68 \$	Ateliers de la rue Leduc - Accessibilité universelle - Ateliers de la rue Leduc
06-30652-003-75867	30 030,11 \$	Réfection de différents bâtiments - Ateliers de la rue Leduc
06-30619-004-75868	259 951,27 \$	Rénovation - Infrastructures culturelles 160, rue Leduc - Rénovation
04-13493	15 876,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-938

SOUSSION 2010 SP 104 - BASE DE BÉTON ET INSTALLATION DE TABLEAUX INDICATEURS POUR LE COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU ET LE PARC SANS CARTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion DMJ/6739741 Canada inc., 689, boulevard Saint-Joseph, suite 106, Gatineau, Québec, J8Y 4B4 pour la construction de bases de béton et l'installation de tableaux indicateurs – Complexe sportif Mont-Bleu et parc Sanscartier sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant approximatif de 50 334,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30338-005-75869	25 098,20 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Sanscartier
18-10014-002-75870	23 006,23 \$	Honoraires professionnels et travaux de surface synthétique - Travaux
04-13493	2 229,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30338-017	25 850,93 \$		Aménagement de parcs 2006 - Réparation de piscines
06-30338-005		25 850,93 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Sanscartier

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-939*

RÈGLEMENT NUMÉRO 61-9-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LA TARIFICATION RELATIVE À LA DISPOSITION DES MATIÈRES POUR L'ÉCOCENTRE ET LE CENTRE DE TRANSBORDEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-9-2010 modifiant le règlement numéro 61-2006 dans le but de réviser la tarification relative à la disposition des matières pour l'Écocentre et le centre de transbordement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-940

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-18 AU MONTANT DE 144 226,42 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 21 MAI 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-18 au montant de 144 226,42 \$ pour la période du 17 au 21 mai 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-941

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-19 AU MONTANT DE 37 624,09 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 28 MAI 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-19 au montant de 37 624,09 \$ pour la période du 24 au 28 mai 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-942

REJET DE LA SOUMISSION 2010 SP 150 - ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 3 mai 2010, un appel d'offres public pour l'entretien des systèmes de levage;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que cette dernière n'est pas conforme puisque le soumissionnaire a omis d'inclure la garantie de soumission de 10 % demandée à l'article 2 du cahier des charges particulières;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2010 SP 150 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2010-943

SOUMISSION 2010 SP 060 - SERVICES DE COUPE D'HERBE DANS LES FOSSÉS - SECTEUR D'AYLMER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les fermes Renaud/3916383 Canada inc., 256, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9J 2Y7 pour les services de coupe d'herbe dans les fossés du secteur d'Aylmer, au prix unitaire de ,0547 \$/mètre linéaire, incluant les taxes, pour un total annuel approximatif de 11 824,79 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 5 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans et prendra effet à la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat sera renouvelé pour une période additionnelle d'une année. S'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation et sur une période de douze mois, cette période se terminant le 31 décembre de l'année précédente. Cette même clause s'appliquera à la deuxième année d'option s'il y a lieu.

Après la première année, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux de budgets 2011 à 2014 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-521-75871	11 300,99 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	523,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-944

SOUSSION 2010 SP 049 - ACHAT DE VÉHICULES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de véhicules neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 6 mai 2010, à savoir :

ANNEXE A

Inter Outaouais inc., 333, rue Papineau, Papineauville, Québec, J0V 1R0 pour la fourniture de deux camions dix roues avec benne basculante de type extra robuste au montant total de 300 848 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXE B

Phil Larochelle Équipements inc., 125, rue Sainte-Marguerite, local 6, Montréal, Québec, H4C 2W5 pour la fourniture d'un camion dix roues avec benne basculante de type quatre saisons et équipement à neige et incluant l'option du système d'épandage liquide au montant total de 238 896,55 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXE C

Industries Wajax, 1100, rue Norman, Lachine, Québec, H8S 1A6 pour la fourniture d'un camion 4 x 2, incluant les options numéro 1 grue hydraulique, numéro 2 compresseur, numéro 3 siège et numéro 4 coffres intérieurs, au montant total de 206 191,07 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30646-018-75872	228 314,20 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Un camion - Division de la voirie
06-30646-017-75873	484 578,87 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Trois camions - Division de l'hygiène
04-13493	33 042,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-945*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5 000 \$ - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES 2010 - 1^{ER} AU 7 JUIN 2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2010-228 en date du 9 mars 2010, a adopté le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2010 ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 95 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE de ce montant, 5 000 \$ est prévu pour le soutien d'activités de sensibilisation dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tient tous les ans du 1^{er} au 7 juin;

CONSIDÉRANT QUE cette action s'inscrit dans l'axe d'intervention « Communication » afin de répondre au besoin de la population à mieux intégrer les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 5 000 \$ sera utilisé pour l'organisation de kiosques d'information aux Promenades de l'Outaouais, le 4 juin, de capsules de promotion dans les médias d'information de Gatineau et la tenue d'un kiosque d'information, le 5 juin, aux Galeries de Hull afin de sensibiliser la population aux places de stationnement réservées pour les personnes en fauteuil roulant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 5 000 \$ sur réception des pièces justificatives de l'organisme le Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO) pour l'année 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ au Regroupement des associations des personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO) situé au 127, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4 sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	5 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-946*

FONDS DE SOUTIEN « MANQUE PAS TA CHANCE! » - SOUTIEN AUX PROJETS DES ADOLESCENTS - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX PROJETS DE LA PAROISSE ST-PAUL (500 \$) AINSI QU' AUX ÉCOLES SECONDAIRES MONT-BLEU (400 \$) ET GRANDE-RIVIÈRE (650 \$)

CONSIDÉRANT QUE dans son plan d'action 2010, la Commission jeunesse s'est donné pour objectif, par son fonds « Manque pas ta chance! », de soutenir des initiatives des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse, lors de sa réunion du 17 avril 2010, a pris connaissance des demandes de soutien : « Spectacle-bénéfice pour salle de concert » de la Paroisse St-Paul et « 6^e cérémonie des Oscars » de l'école secondaire Mont-Bleu ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse, lors de sa réunion du 15 mai 2010, a pris connaissance des demandes de soutien : « Mini-entreprise : Vente de boissons glacées » et « Activités de reconnaissance pour les élèves de l'adaptation scolaire » de l'école secondaire Grande-Rivière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, suite à la recommandation de la Commission jeunesse, de verser :

- une contribution financière de 500 \$ aux responsables du projet « Spectacle-bénéfice pour salle de concert » à l'église St-Paul dans le cadre du fonds de projet « Manque pas ta chance! » de la Commission jeunesse, poste budgétaire 02-71127-31708;
- une contribution financière de 400 \$ aux responsables du projet « 6^e cérémonie des Oscars » à l'école secondaire Mont-Bleu, dans le cadre du fonds de projet « Manque pas ta chance! » de la Commission jeunesse, poste budgétaire 02-71127-31708;
- une contribution financière de 400 \$ aux responsables du projet « Activité de reconnaissance pour les élèves de l'adaptation scolaire » à l'école secondaire Grande-Rivière, dans le cadre du fonds de projet « Manque pas ta chance! » de la Commission jeunesse, poste budgétaire 02-71127-31708;

- une contribution financière de 250 \$ aux responsables du projet « Mini-entreprise : Vente de boissons glacées » à l'école secondaire Grande-Rivière, dans le cadre du fonds de projet « Manque pas ta chance! » de la Commission jeunesse, poste budgétaire 02-71127-31708;

Le trésorier est autorisé à émettre, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Services des loisirs, des sports et du développement des communautés :

- un chèque de 500 \$ à la Paroisse St-Paul, 740, rue des Écureuils, Gatineau, Québec, J9J 3E5;
- un chèque de 400 \$ à l'école secondaire Mont-Bleu, 389, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 1W6;
- un chèque de 650 \$ à l'école secondaire Grande-Rivière, 100, rue Broad, Gatineau, Québec, J9H 6A9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71127-971	1 550 \$	Commission jeunesse - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71127-999	1 550 \$		Commission jeunesse - Autres
02-71127-971		1 550 \$	Commission jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-947*

PROLONGATION DE BAIL DU CLUB DE GYMNASTIQUE GYM-ACTION - 795, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau loue, depuis avril 1993, le local situé au 795, boulevard Saint-René Ouest et que le bail en cours est échu depuis le 31 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés considère opportun de renouveler le bail pour l'organisme Club de gymnastique Gym-Action pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE le bail et le loyer proposés sont avantageux pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le centre sportif ne pourra accueillir le Club de gymnastique Gym-Action, le 31 mai 2010, à l'expiration du présent bail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de prolonger le bail en cours entre la Ville de Gatineau et Gestion Martin Josée inc. à compter du 1^{er} juin 2010 pour le 795, boulevard Saint-René Ouest pour une durée d'un mois, et ce, aux conditions du bail actuel, sauf en ce qui a trait au mode de renouvellement.

Le loyer mensuel prévu est de 7 916,67 \$ par mois, débutant le 1^{er} juin 2010, plus TPS et TVQ.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente en précisant les modifications apportées au bail initial.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-511	8 540,11 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces
04-13493	395,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-948*

RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE

CONSIDÉRANT la notoriété du Rendez-vous international de la bande dessinée ainsi que les résultats positifs sur la communauté et les artistes en bande dessinée;

CONSIDÉRANT le positionnement avantageux et le potentiel de développement événementiel de la bande dessinée à Gatineau;

CONSIDÉRANT le créneau excessif qu'occupe le Rendez-vous international de la bande dessinée dans les événements qui ont cours sur le territoire et au Québec;

CONSIDÉRANT le constat des difficultés connues par le Rendez-vous international de la bande dessinée en 2009 et la volonté de l'organisation de mieux structurer son développement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à accompagner le Rendez-vous international de la bande dessinée dans son analyse de l'événement ainsi que superviser l'utilisation des sommes d'argent provenant de la subvention 2010, au montant de 35 000 \$, pour les différentes étapes de la relance de l'événement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-949

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA SOIRÉE SPECTACLE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE L'OUTAOUAIS - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC SUR LE SITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LE CARREFOUR - 23 JUIN 2010

CONSIDÉRANT QUE la soirée spectacle dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec en Outaouais a lieu sur le site de l'école secondaire Le Carrefour, le mercredi 23 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Société nationale des québécois de l'Outaouais à fermer le chemin de la Savane, entre les rues Bellehumeur et Saint-Antoine, le mercredi 23 juin 2010, entre 18 h et 1 h.

Le tout selon le plan numéro G08-055-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec des vestes rouges pour diriger et contrôler la circulation;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2010-950

FERMETURE DES RUES LAURIER, DE VERDUN ET SAINT-ÉTIENNE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA ORGANISÉE PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - 1^{ER} ET 2 JUILLET 2010

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc Jacques-Cartier dans le cadre des festivités de la Fête du Canada organisée par la Commission de la Capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la Capitale nationale à fermer complètement les rues suivantes dans le cadre de la Fête du Canada, de la façon suivante :

RUE	ENTRE	DATE	HEURE
Laurier	Boulevards des Allumettières et Sacré-Cœur	1 ^{er} juillet	5 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve	1 ^{er} juillet	21 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve, Pont du Portage - 1 voie direction nord	1 ^{er} juillet	6 h 30 à 9 h
De Verdun	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	5 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Saint-Étienne	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	5 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Elisabeth-Bruyère	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	21 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Papineau	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	21 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Victoria	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	21 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
De l'Hôtel-de-Ville	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	21 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Courcelette	Rue Laurier et boulevard Maisonneuve	1 ^{er} juillet	21 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h

- Interdire le stationnement sur la rue Laurier, entre les boulevards des Allumettières et Maisonneuve, le 1^{er} juillet.

À l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, des résidants du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la Fête du Canada, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et des festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2010-951

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DES CÈDRES DANS LE CADRE DE L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 23 AU 27 JUIN 2010

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre des festivités de l'Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Outaouais en fête pour la période du 23 au 27 juin 2010, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- Rue Raoul-Roy, entre les rues Derwin et Arthur-Croteau;
- Rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- Rue Arthur-Croteau, entre la rue Raoul-Roy et l'impasse du Canotage;
- Rue Xavier;
- Rue McDougall;
- Rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin;
- Rue Harvey, entre les rues Metclafe et John;
- Rue John, entre les rues Cathcart et Harvey.

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- Rues Metcalfe, John, Harvey, Cathcart, d'Aiguillon et Douglas;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (2^e intersection);
- Rue Oscar-Guertin;
- Rue Prince-de-Galles.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (Circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur sa police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2010-952

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC MACLAREN DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ÉTÉ BUCKINGHAM EN FÊTE - 8 AU 11 JUILLET 2010

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au cœur de Buckingham dans le cadre des festivités de Buckingham en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les activités commerciales de ce secteur se terminent à 17 h le samedi et dimanche;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur une des avenues situées près du parc MacLaren dans le cadre du festival d'été Buckingham en fête pour la période du 8 au 11 juillet 2010, à savoir :

- Stationnement interdit entre 17 h et minuit des deux côtés de l'avenue de Buckingham, entre les rues MacLaren et Joseph.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures, (Circulation et sécurité routière), le tout selon le plan numéro G05-095-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur sa police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2010-953*

RÈGLEMENT NUMÉRO 607-1-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2008 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES AFIN DE RENDRE ADMISSIBLE AU PROGRAMME TOUTES LES CATÉGORIES D'ENTREPRISE ÉNUMÉRÉES À L'ARTICLE 92.2 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 607-1-2010 modifiant le Règlement numéro 607-2008 relatif à un programme d'aide financière sous forme de crédit de taxes afin de rendre admissible au programme toutes les catégories d'entreprise énumérées à l'article 92.2 de la Loi sur les compétences municipales.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-954

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - 9 791,42 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 513 845,50 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 - 9 379,82 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 20 - 640 243,97 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 21 et la liste des embauches numéro 20 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	9 791,42 \$	31 mai au 4 juin 2010
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	513 845,50 \$	31 mai au 4 juin 2010
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	9 379,82 \$	31 mai au 4 juin 2010
Liste des embauches numéro 20	Embauches de personnel temporaire	640 243,97 \$	24 au 28 mai 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-955

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-22 POUR LA PÉRIODE DU 27 MAI AU 2 JUIN 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-22 d'un montant de 359 990,21 \$ pour la période du 27 mai au 2 juin 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-956*

ACQUISITION - LOT 4 170 497 AU CADASTRE DU QUÉBEC - EMPRISE D'UN FUTUR SENTIER RÉCRÉATIF, AVENUE LÉPINE, PROPRIÉTÉS PROVIGO LTÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, par sa résolution numéro CM-2006-171 en date du 14 mars 2006, le règlement numéro 346-2006 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 274 000 \$ afin d'exécuter des travaux de construction des services municipaux des phases 1 et 2 le long de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, dans le cadre de ce projet, doit acquérir le lot nécessaire sur lequel sera construite une piste cyclable, soit le lot 4 170 497 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE ce lot d'une superficie de 1 025,3 m² a été identifié au plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, le 31 janvier 2008 sous le numéro 11342 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2007, Propriétés Provigo Ltée mettait en demeure la Ville de Gatineau de procéder à l'expropriation de la parcelle requise et, le 16 mars 2010, les représentants des parties en sont venus à une entente permettant de régler hors cour ledit dossier;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de l'immeuble à acquérir a été établie à 35 617 \$ en 2006 et qu'à cette valeur s'ajoute une indemnité de 17 383 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition sera aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau, sauf pour l'exclusion de la garantie légale de qualité et l'ajout d'une clause concernant la responsabilité à partir du 24 novembre 2006, date du début de l'occupation par la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir, avec la garantie du droit de propriété, une parcelle de terrain d'une superficie de 1 025,3 m², connue et désignée comme étant le lot 4 170 497 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, pour un montant de 53 000 \$, plus taxes si applicables, comprenant l'acquisition et la location de la parcelle depuis 2006;
- d'autoriser le Service des finances à effectuer les ajustements de taxes foncières en date de la signature de l'acte de vente suivant les états de compte fournis. Si d'autres ajustements sont nécessaires, ils seront effectués à la même date.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-013	57 173,75 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains
04-13493	2 650,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30346-008	222 \$		Travaux municipaux - Avenue Lépine - Feux de circulation
06-30346-013		222 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-957

PARTICIPATION ET SUBVENTION À LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC - 13 AOÛT 2010 - 350 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Angers et Pierre Philion à participer à une activité au profit de la Fondation des maladies du cœur du Québec le 13 août 2010.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, à l'attention de madame Gabrielle Ouzilleau, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79937-972	125 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79941-972	125 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79941-692	125 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79941-972		125 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-958

SUBVENTION DE 175 \$ À LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC - 26 SEPTEMBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, à l'attention de madame Gabrielle Ouzilleau, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7 à titre de subvention pour La Marche du Cœur le 26 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-959 **SUBVENTION DE 475 \$ À L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOR - NICOLE CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 475 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du Plateau, à l'attention de monsieur André Paquin, 93, rue de la Gravité, Gatineau, Québec, J9A 2Z4 à titre de subvention pour les Mardis Classiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	475 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-960 **SUBVENTION DE 750 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Gatineau, à l'attention de madame Lorraine Monette Lanthier, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8 à titre de subvention pour la réalisation de leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-961 **SUBVENTION DE 900 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CHSLD VIGI DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi de l'Outaouais, à l'attention de madame Monique Nault, 565, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4 à titre de subvention pour la campagne de financement annuelle 2010-2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-962 **SUBVENTION DE 1 075 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 075 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, à l'attention du D^{re} Sonia Brisson, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4 à titre de subvention pour la Campagne du 30^e anniversaire de la fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79941-692	50 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79941-972		50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-963* **SOUSSION 2010 SP 044 - ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour l'enlèvement des matières résiduelles, valides pour quatre ans et cinq mois (selon l'option B), débutant le 1^{er} janvier 2011 et se terminant le 30 mai 2015, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 26 mai 2010, à savoir :

Contrats 1B et 2B

WM Quebec Inc., le contrat 1, option B pour l'enlèvement des matières compostables, arbres de Noël, ordures ménagères, encombrants non métalliques, matériaux secs et métaux pour un montant total approximatif de 25 875 588,43 \$, incluant les taxes, et le contrat 2, option B pour l'enlèvement des matières recyclables pour un montant total approximatif de 14 320 798,24 \$, incluant les taxes, le tout sur la base des prix unitaires et forfaitaires apparaissant à sa soumission et ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces deux contrats.

Contrat 3B

Transport TFI, s.e.c., Division Malex, le contrat 3, option B pour l'enlèvement des encombrants métalliques et des halocarbures pour un montant total approximatif de 507 663,21 \$, incluant les taxes, le tout sur la base des prix unitaires apparaissant à sa soumission et ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ce contrat.

Les contrats pourront être prolongés de deux périodes supplémentaires d'une année, moyennant une indexation des prix selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris, à même les postes budgétaires 02-45111-442 « Collecte des ordures », 02-45520-443 « Collecte des matières recyclables », 02-45525-445 « Collecte des matières compostables - Résidus verts » et 02-45525-449 « Collecte des matières compostables - Autres collectes ».

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2011 à 2015 et, s'il y a lieu, 2016 et 2017, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2010, conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-964

SOUSSION 2010 SP 068 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE GYMNASTIQUE - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour l'achat d'équipements de gymnastique, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 15 mars 2010, à savoir :

SECTIONS 1 et 3

Distribution Sports Loisirs G.P. inc., 2200, rue Léon-Harmel, Québec, Québec, G1N 4L2 pour les sections 1 et 3 sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total corrigé de 196 030,71 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour l'annexe 1 et la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe 3.

SECTION 2

Division Sports-Rep inc., 1, rue du Faîte-Boisé, Terrebonne, Québec, J6Y 1Z6 pour la section 2 sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total 279 861,85 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour cette section.

QUE ce comité rejette les soumissions reçues pour la section 4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-004-75874	435 464,54 \$	Centre sportif - Équipements sportifs
02-70046-692-75875	19 347,50 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Équipements non capitalisables
04-13493	21 080,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-965

SOUSSION 2010 SP 121 - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - PROGRAMME PRECO, LOT 8 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Excavations Gilbert Théorêt inc., 124, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 7Z8 pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, selon le lot 8, dans le cadre du programme PRECO, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 5 581 912,56 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30648-004-75876	514 000,00 \$	Construction et amélioration des réseaux - Rue Champlain - Égouts
06-30648-003-75877	1 000 000,00 \$	Construction et amélioration des réseaux - Rue Champlain - Aqueducs
06-30647-014-75878	1 100 000,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier de la rue Champlain, entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria
06-30639-001-75879	2 720 651,76 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux d'égouts
04-13493	247 260,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-966

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET SAINT-RAYMOND-VANIER - ALAIN RIEL ET PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Stéphane Tessier, 234, rue de l'Atmosphère, Gatineau, Québec, J9A 3N9 à titre de subvention pour les activités annuelles du Centre ado du Plateau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-967

SUBVENTION DE 450 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	450 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-968

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR LA BONNE HUMEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club de l'âge d'or La bonne humeur, à l'attention de monsieur Paul Renaud, 113, rue du Muscadet, Gatineau, Québec, J8M 2E5 à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-969

SUBVENTION DE 1 250 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de monsieur Mario Courchesne, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5 à titre de subvention pour l'achat d'équipement urbain pour l'association Les Gens actifs du 165, boulevard Mont-Bleu.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	1 250 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79936-692	1 250 \$		Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79936-972		1 250 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-970

VENTE POUR TAXES 2010 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en date du 9 mars 2010, a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées et préparée par le trésorier;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires et autres problèmes de procédures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

Dossiers non signifiés :

- 5332-45-5097-000-0000
- 5429-53-7321-000-0000
- 5835-15-3892-000-0000
- 5937-99-9470-000-0000
- 6539-55-1121-000-0000
- 6541-52-5688-035-0000
- 6639-23-7471-402-0000
- 6837-80-3148-000-0000
- 7139-65-9791-000-0000
- 7139-75-1894-000-0000
- 7139-75-3696-000-0000
- 7139-76-6198-000-0000
- 7139-77-6735-000-0000
- 7139-77-9127-000-0000
- 7139-86-4273-000-0000
- 7139-86-4995-000-0000
- 7139-86-7585-000-0000
- 7139-87-1128-000-0000
- 7139-87-3130-000-0000
- 7139-87-4520-000-0000
- 7440-84-8951-000-0000
- 7441-92-9700-000-0000

Dossiers retirés pour autres procédures :

- 6937-23-2043-000-0000
- 7139-14-5610-000-0000

Adoptée

CE-2010-971

AUTORISATION D'ENCHÉRIR - IMMEUBLE CIBLÉ POUR ACQUISITION LORS DE LA VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, à sa réunion du 9 mars 2010, la résolution numéro CM-2010-238 qui octroie le mandat au personnel de la Division des transactions immobilières du Service de la gestion des biens immobiliers d'enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, d'immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau et après approbation d'une liste des propriétés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les personnes suivantes sont autorisées à enchérir pour et au nom de la Ville de Gatineau : le directeur, le chef de division, le responsable et l'analyste de la Division des transactions immobilières du Service de la gestion des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE lors de la tenue de l'enchère publique dans la salle Odyssée de la maison de la culture de Gatineau, le jeudi 17 juin 2010 à 10 h et tous les jours suivants, s'il y a lieu, la Ville de Gatineau pourra enchérir et acquérir, à même une appropriation au surplus non affecté de la Ville de Gatineau, tous les immeubles apparaissant à la liste des immeubles ciblés pour acquisition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les personnes mandatées à acquérir par enchère, sans dépasser le montant maximal prévu par la Loi régissant la Ville de Gatineau, l'immeuble suivant :

L'immeuble ciblé pour acquisition

Matricule	Adresse
6939-07-9204	501, montée Paiement - Coin boulevard La Vérendrye Ouest

Adoptée

CE-2010-972

SOUSSION 2010 SI 145 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉQUITÉ SALARIALE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mercer, 1981, avenue McGill College, Montréal, Québec, H3A 3T5 pour la prestation de services professionnels en équité salariale au montant total approximatif de 81 270 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 mai 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-419-75862	77 670 \$	Ressources humaines - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 600 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-973

DÉMISSION DE MADAME VALÉRIE RICHARD AINSI QUE MESSIEURS OLIVIER GIASSON ET VINCENT TANGUAY - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Richard ainsi que messieurs Olivier Giasson et Vincent Tanguay ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Valérie Richard, technicienne, Support aux usagers	Service de l'informatique	31 mai 2010
Olivier Giasson, pompier	Service de sécurité incendie	6 juin 2010
Vincent Tanguay, responsable aux transactions immobilières	Service de la gestion des biens immobiliers	14 mai 2010

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Valérie Richard ainsi que messieurs Olivier Giasson et Vincent Tanguay pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-974

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE BOLDUC AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division, Division de l'entretien des édifices et de l'électricité au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-047 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Claude Bolduc au poste de chef de division, Division de l'entretien des édifices et de l'électricité au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-047 au plan d'effectifs des cadres).

Monsieur Claude Bolduc est assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Claude Bolduc sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances.

Le salaire de monsieur Claude Bolduc sera celui de la classe 6, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Division de l'entretien des édifices – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-975

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME TYNA VILLENEUVE AU POSTE D'INSPECTEUR(TRICE) AU PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Tyna Villeneuve au poste d'inspectrice aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull.

Le salaire de madame Tyna Villeneuve sera celui de la classe 9, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Tyna Villeneuve est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Centre de services de Hull – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-976

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIC MOREAU AU POSTE D'INSPECTEUR(TRICE) AUX PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Dominic Moreau au poste d'inspecteur aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull.

Le salaire de monsieur Dominic Moreau sera celui de la classe 9, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Dominic Moreau est assujetti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris, à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-977

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105117

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que l'employé 105117 s'est absenté du travail sans préavis et motif valable les 29, 30 et 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que l'employé 105117 a tenu des propos menaçants à l'endroit de son responsable, le 1^{er} avril 2010;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine :

- la mesure disciplinaire de cinq jours sans traitement à l'employé 105117 pour les fautes reprochées des 29, 30 et 31 mars;
- la mesure disciplinaire de trois jours sans traitement à l'employé 105117 pour la faute reprochée du 1^{er} avril.

Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2010-978

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LES SERVICES JURIDIQUES À LA FIRME GOWLING LAFLEUR HENDERSON D'OTTAWA POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER ET ASSISTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR SIVA YOGI SHANMUGADHASAN C. LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 août 2009, le demandeur, monsieur Siva Yogi Shanmugadhasan, a institué, devant la Cour supérieure de l'Ontario dans le dossier numéro 09 46008, une requête en dommages à la suite d'une perquisition et arrestation;

CONSIDÉRANT QUE ladite réclamation est pour un montant total de 450 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le recours fut institué devant la Cour supérieure de l'Ontario en raison, notamment, de la présence à titre de défenderesse de la Ville d'Ottawa et de plusieurs membres du corps policier dudit Service de police d'Ottawa ainsi que le fait que plusieurs des faits allégués auraient eu lieu à la résidence du demandeur, soit à Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, il est nécessaire et approprié de mandater une firme pouvant plaider et représenter les intérêts de la Ville de Gatineau devant les tribunaux judiciaires de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques ont mandaté la firme Gowling Lafleur Henderson afin de comparaître au nom de la Ville de Gatineau et assurer la défense de celle-ci dans le cadre de cette poursuite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de confirmer le mandat de la firme Gowling Lafleur Henderson afin d'assister et représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans ledit dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme un mandat accordé à la firme Gowling Lafleur Henderson pour services professionnels afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le dossier de monsieur Siva Yogi Shanmugadhasan;

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif